



## MENTIONS OBLIGATOIRES FACTURES DE VENTES

### Pour ce qui concerne le vendeur :

- Nom et adresse
- Numéro d'identification SIREN
- RCS et ville du GREFFE
- Ou répertoire des métiers
- N° de TVA intracommunautaire
- Assurance obligatoire, coordonnées de l'assureur, couverture géographique (artisans et commerçants)

### Pour ce qui concerne l'information de votre client, vous devez indiquer :

- Nom et adresse
- N° de TVA intracommunautaire (si établissement en France, ce n'est pas obligatoire)

### Concernant les factures :

- La numérotation doit être séquentielle : Les numéros de factures doivent se suivre.
  - par établissement,
  - par type de clientèle,
  - par type de prestations,
- La mention de la date d'émission
- Libellé en français

### A compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2019 : Deux nouvelles mentions obligatoires :

- Non plus seulement l'adresse des parties (le siège social du vendeur et le siège social ou domicile de l'acheteur), **mais également l'adresse de facturation de ces dernières si différente.**
- **Numéro de bon de commande lorsqu'il aura été préalablement établi par l'acheteur**

### Concernant le paiement de la facture (LME) :

- Date de règlement (à défaut + 30jours)
  - o Maximum 45 jours fin de mois ou 60 jours de la facture
- Taux des pénalités applicables
  - o Minimum 3 fois le taux légal
- Frais forfaitaire de recouvrement (40 €)
- Conditions d'escompte



---

**Expertise comptable - Conseil et Gestion**

---

Mentions particulières :

- Si des travaux sont effectués par un sous-traitant du BTP pour le compte d'un donneur d'ordre assujetti à la TVA : « **Autoliquidation de la TVA par le preneur** » ; la facture est en Hors Taxes.
- Si le vendeur ou prestataire bénéficie de la franchise en base de TVA (autoentrepreneur par exemple) : « **TVA non applicable, art 293B du CGI** » ; la facture est en Hors Taxes.
- Si le vendeur ou prestataire est membre d'un centre de gestion ou d'une association agréée : « **Membre d'une association agréée : « indiquer le nom », le règlement par chèque et carte bancaire est accepté** »